

Sus aux parents qui ne paient pas !

Certaines écoles font appel à des recouvreurs de créances

● Nous vous parlions hier de ce père d'un élève de 15 ans, scolarisé à l'institut Marie-Thérèse, et qui s'offusquait que l'école ne lui donne pas le bulletin de son fils tant qu'il n'avait pas remboursé les 60 € de frais scolaires encore impayés. Un phénomène de « mauvais payeurs » qui touche toutes les écoles et auquel elles répondent de différentes manières.

« C'est choquant et illégal ! » Une bonne partie des réactions sur internet fustigeait la réaction de l'école, arguant du fait que l'enseignement doit être gratuit et qu'elle ne peut pas conserver le bulletin de ses élèves.

Mais d'autres aussi comprenaient la réaction de l'école car il faut bien payer ses dettes. C'est une question d'honnêteté, mais aussi d'égalité entre tous les parents.

UN PHÉNOMÈNE EN FORTE HAUSSE

Il est vrai que le phénomène devient tellement important pour certaines écoles qu'elles ont été obligées de recourir à la manière forte.

À l'institut Saint-Joseph et Sainte-Julienne de Liège par exemple, cela fait maintenant sept ou huit ans qu'on fait carrément appel à une société de recouvrement de créances.

« Écoutez, je viens de faire le point il y a trois semaines avec le comptable de l'école, explique Jean-Marc Rasson, le directeur. Il y en avait encore pour 20.000 euros d'impayés ! Malgré trois relevés de compte reçus au cours de l'année et deux rappels de facture. »

Cette somme est le fait d'une quarantaine de parents d'élèves sur un total de 700.

L'école a encore réalisé une dernière tentative, téléphonique cette fois, en affectant une secrétaire à cette tâche : « C'est sa punition de l'année », me dit-elle

souvent. Et l'ardoise a pu être réduite des trois quarts.

« Mais il reste encore pour 5000 euros d'impayés, concernant sept ou huit élèves. Ce sont ces dossiers-là que nous transmettons à la société de recouvrement de créances », ajoute le directeur.

Et là, non seulement ils seront obligés de payer, mais en plus ils devront s'acquitter de 50 euros de frais supplémentaires.

DES ARDOISES DE 15.000 EUROS

« On a été obligé de recourir à cette technique car on se retrouvait à l'époque avec des soldes négatifs qui dépassaient les 10.000 ou les 15.000 euros par an ! On avait vraiment l'impression que puisque c'était pour l'école, ce n'était pas grave si on ne payait pas. Alors que notre budget est déjà super-étiré. Il fallait agir et depuis, ça va mieux. »

L'école utilise tout de même un filtre et ne poursuit pas tous les dossiers. Les parents qui ont de réelles difficultés financières

par exemple.

Mais aussi selon le type de frais : « Pour tous les frais tels que livres scolaires et photocopies, on peut parfois fermer les

yeux. Mais pas pour des frais moins nécessaires comme les voyages ou les excursions par exemple. »

FRAIS DE SÉJOUR À L'ÉTRANGER

Et de citer un voyage scolaire d'apprentissage des langues, facultatif, qui coûtait 500 euros. « Certains ont payé les 50 euros d'acompte, mais pas les 450 de solde. Du coup, l'école s'est engagée vis-à-vis du prestataire de services et le voyage a été consommé. Ce n'est pas à nous de l'assumer. »

Ce recours à une société de recouvrement de créances utilisé par l'institut Saint-Joseph a été étendu cette année à l'institut Saint-Sépulcre voisin, avec qui il fusionne l'an prochain.

« Chez nous, on compte également plusieurs dizaines de cas, confirme le directeur Marc Belleflamme. Malgré le dernier bulletin de versement glissé dans le bulletin... » ■

LUC GOCHÉL

ATHENEE LUCIE DEJARDIN A SERAING

« Ils passaient dans le bureau du comptable »

La semaine dernière, c'était aussi la remise des bulletins à l'athénée Lucie Dejardin de Seraing. Et pour une septantaine de parents, ce n'était pas en classe, mais dans le bureau de l'économiste qu'il fallait se rendre. « Ces 70 parents d'élèves n'avaient toujours pas acquitté les 70 euros de prêts de livres et de photocopies, explique la nouvelle directrice Brigitte De Vos. Ils ont donc reçu une lettre les invitant à venir acquitter cette dernière facture, avant de reprendre le bulletin de leur enfant. »

Elle savait bien sûr qu'elle ne pouvait lier l'un avec l'autre et qu'ils seraient tout de même repartis avec le bulletin. Mais cette

nouvelle technique a bien marché. « Le contact visuel avec l'économiste a bien fonctionné, mieux qu'un rappel ou un appel téléphonique. »

Mais la directrice ne peut s'empêcher de penser que certains parents oublient les priorités : « Quand j'en vois arriver certains en train de fumer et dire qu'ils ne savent pas payer 70 euros, je me pose des questions... » ■

LG.

■ **« PLUS QU'UN RAPPEL, LE CONTACT AVEC L'ÉCONOMISTE BIEN FONCTIONNÉ »**

COLLEGE SAINTE-VERONIQUE LIEGE

« On s'efforce de mutualiser le problème »

Au collège Sainte-Véronique, le phénomène des factures impayées touche 10 % des 1500 élèves. Et bien plus encore sur son implantation de Marie-José.

« Beaucoup de ces parents partent du principe que l'école doit être gratuite, alors on ne paye pas ces litas-là, explique le directeur Christian Modave. Mais certains sont dans de vraies difficultés financières et on cherche alors des solutions avec eux. »

Mais pas question pour l'école de faire du chantage avec le bulletin. C'est illégal de toute façon. « Alors, malheureusement, tous ces impayés partent en pertes et profits. On a aucun poids, aucune arme pour les contraindre à

payer. »

L'école pratique une sorte de « mutualisation » du problème en faisant payer la même somme à tous les parents, quelles que

soient les filières ou les années d'études. « C'est vrai qu'à ce moment-là, les bons payeurs payent pour les mauvais. Mais c'est cette valeur de solidarité que nous prônons dans l'école », conclut Christian Modave. ■

LG.

■ **« ON N'A AUCUN POIDS, AUCUNE ARME POUR LES FORCER À PAYER »**